

Lobbès, le 24 novembre 2024

Mesdames et Messieurs les conseillers.

Conformément à l'article L1122-12, alinéa 1^{er}, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu

LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024 À 19 HEURES 30
AU SALON COMMUNAL (PLACE COMMUNALE DE LOBBES)

L'ordre du jour est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

- 01. Communication relative à la validation des élections**
- 02. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités**
- 03. Prestation de serment**
- 04. Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation**
- 05. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés**
- 06. Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés**
- 07. Tableau de préséance**
- 08. Formation des groupes politiques — Prise d'acte**
- 09. Vote du pacte de majorité**
- 10. Prestation de serment du Bourgmestre**
- 11. Prestation de serment des membres du collège communal**
- 12. Désignation des conseillers de l'action sociale**
- 13. Désignation des conseillers de police**
- 14. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024**
- 15. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024**

En application de l'article 21 du R.O.I., le Directeur général f.f. et la Directrice financière se tiendront à votre disposition :

le mercredi 27 novembre 2024 de 14 heures à 18 heures;
le jeudi 28 novembre 2024 de 16 à 18 heures.

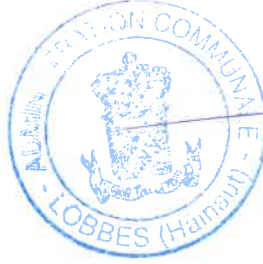
Si vous désirez consulter les dossiers en dehors des permanences, veuillez prendre rendez-vous avec le Directeur général f.f. au 071/59 77 31.

Nous vous adressons, nos meilleures salutations.

Le directeur général f.f.

Fontaine
Pierre Fontaine

Par le Collège,



Le Bourgmestre

Bauduin
Lucien Bauduin